

Aber Wrac'h et Quillimadec,

communiquer pour limiter l'utilisation des désherbants

Depuis dix ans, les bassins de l'Aber Wrac'h et du Quillimadec dans le Nord-Finistère agissent pour limiter le recours aux produits phytosanitaires. Y compris au plan communal et chez les particuliers. Mais la communication reste une clé de la réussite.

« Depuis 1998, les bassins de l'Aber Wrac'h et du Quillimadec travaillent de concert pour améliorer la qualité de l'eau, notamment au travers d'une démarche intitulée Dialogues... » souligne Noémi Debat, chargée de mission au Syndicat du Bas Léon. Pour cela, on s'est d'abord attaqué aux leviers « agricoles ». Ainsi, dans le bassin de l'Aber Wrac'h, intégré au programme « Bretagne Eau pure » dès 2001, on a enregistré, au terme du contrat 2003-2006, des baisses de 30 % de la consommation d'azote minéral et de 23 % de la pression azotée organique. Dans le même temps, les Engagements de progrès agronomique (EPA) et les Contrats territoriaux d'exploitation (CTE) ont couvert 66 % des surfaces agricoles.

18 communes pour une même charte de désherbage

« Mais il était logique de chercher, parallèlement, à réduire l'utilisation de désherbants chimiques par les communes et les particuliers. » Menée en commun par les deux bassins sur vingt communes, la démarche a débuté en 2002 par une enquête sur les pratiques de désherbage communal. Elle a mis en évidence les marges de progrès potentielles : il demeurait

des pratiques à risques dans un contexte où l'on enregistrerait des dépassements ponctuels des teneurs autorisées pour certaines molécules. Créée pour l'occasion, une commission « Pratiques phytosanitaires non agricoles », composée d'un élu et d'un agent technique pour chacune des 18 communes finalement engagées, a élaboré un programme d'action. Celui-ci passe par une charte de désherbage raisonnée : chacune l'a signée en 2003 et la met en œuvre à son rythme. Parmi les objectifs, il est souhaité de créer une rupture avec le tout-chimique et de développer le recours aux méthodes alternatives. Le suivi et l'animation de la charte ont été confiés à l'Agence de développement du Pays des Abers – Côte des Légendes.

« Si les agents communaux n'avaient pas adhéré aux objectifs de la charte – certains les ont même quelquefois précédés –, nous n'aurions pas pu avancer... car la démarche a tout de même remis en cause leur manière de travailler », résume René Paugam, maire-adjoint de Plouider (1 900 habitants pour 2 300 ha), sur le bassin du Quillimadec. Signataire de la charte, cette commune a réalisé son Plan de désherbage en 2005 : « Nous avons alors

constaté que 90 % des espaces sur lesquels nous intervenions étaient classés en zone à risques. Et tout de suite décidé d'agir. » Ici, il est vrai, on était déjà sensibilisé : « Depuis vingt-sept ans, précise Christian Sparfel, responsable des services techniques, nous n'utilisons pas de rampe mais nous intervenons tâche par tâche. Nous avons gardé cette approche, mais en développant parallèlement le balayage mécanique des trottoirs. » Pour l'heure sous-traité à une entreprise spécialisée, celui-ci est réalisé cinq fois par an. « Et quand il y a un petit décalage, il semble assez bien accepté par la population. » Parallèlement, on a modifié les pratiques d'entretien des bords de routes et de ruisseaux. « Globalement on peut estimer que nous avons divisé par quatre nos achats de produits phytosanitaires depuis 2003... » Dans le même temps, les personnels ont régulièrement participé aux formations et aux démonstrations de matériel alternatif. Limite de l'exercice cependant pour René Paugam : « Le temps de travail du personnel communal n'est pas extensible à l'infini ; il paraît donc difficile d'aboutir au zéro chimique. Nous réfléchissons cependant aux aménagements permettant de limiter les interventions. » Mais, pour René Paugam, il y a un autre challenge à relever : « Nous sommes

là dans une dynamique environnementale qui implique tout le monde, notamment si l'on veut faire évoluer aussi les pratiques des particuliers. Cela nécessite de développer la communication. Nous le faisons notamment, via des conférences de presse, dans notre bulletin municipal hebdomadaire – ici très lu – ou encore lors de la "Foire aux plantes" qui se tient à Plouider chaque mois de mai. Et le maire n'hésite pas à en parler ne serait-ce que brièvement par exemple lors des réunions des anciens... »

Toujours pour sensibiliser le public, on a installé à l'entrée de la commune les panneaux « Ici la commune n'utilise pas de désherbant chimique ». Et Christian Sparfel souligne : « Les agents techniques sont à même d'indiquer, s'ils sont questionnés, pourquoi et comment ils réalisent ces entretiens... »

Réfléchir aux bons moyens de communiquer

Communiquer, c'est aussi l'objectif de l'Agence de développement du pays des "Abers Côte des légendes", au-delà de son rôle de suivi et d'animation de la charte. « Nous avons plusieurs moyens pour cela, indique Anne-Claire Lombard, chargée de mission. Une exposition nous permet de présenter la démarche dans les foires, les forums ; elle pourrait d'ailleurs être empruntée plus souvent. Il y a aussi le bulletin annuel "Dialogues infos", les articles que nous rédigeons pour les bulletins municipaux, nos interventions en jardinerie, etc. »

Malgré tout, certains de ces efforts pourraient être mieux valorisés ; certains semblent selon les périodes avoir plus d'impact que d'autres. Selon une enquête récemment réalisée auprès des habitants du Quillimadec (mais probablement transposable à celui de l'Aber Wrac'h), 68 % des personnes interrogées se souvenaient des messages d'information sur les bonnes pratiques de désherbage parus dans les bulletins municipaux, et 72 %, des panneaux : « Ici, la commune n'utilise pas de désherbage chimique ». À l'inverse, seuls 39 % avaient eu connaissance des animations en jardinerie ⁽¹⁾, et 25 à 30 % avaient vu passer les livrets, pourtant largement distribués : "Halte aux pesticides", "Les communes s'engagent pour la qualité de l'eau ; et vous ?", "Comment jardiner sans polluer". Paradoxalement pourtant, une majorité estimait qu'il y a un manque d'information du grand public sur l'utilisation des désherbants... Une problématique que résume Noémi Debat : « Continuer à réfléchir aux bons moyens de communiquer vers les habitants reste primordial pour le bon déroulement de l'action. »

À Plouider, René Paugam et Marie-Paule Thomin, les élus chargés du suivi de la charte (ici avec Christian Sparfel, responsable des services techniques, et Noémi Debat, chargée de mission au syndicat du Bas-Léon), misent sur la communication avec le public pour faire comprendre les enjeux d'une maîtrise des produits de désherbage, par les communes et les particuliers.

Points de vue



Pierre Adam,
président du syndicat
du Bas-Léon

« Communiquer sur l'utilisation des pesticides n'est pas si simple... »

« Sur ce bassin de l'Aber Wrac'h, et chaque fois que possible en concertation avec les bassins voisins, la recherche en commun de l'amélioration de la qualité de l'eau est une pratique déjà ancienne. Les habitants sont désormais au fait des enjeux liés aux nitrates et comprennent les actions que cela implique, tant en matière de fertilisation azotée que de maîtrise de l'assainissement. Ces phénomènes-là commencent à être bien connus. Il en est de même d'ailleurs pour ce qui concerne la perception d'un usage raisonné des produits phytosanitaires à destination agricole. En revanche, quand on aborde la question du désherbage communal, voire les pratiques des jardiniers amateurs, le message est plus complexe et communiquer n'est pas si simple. Il reste une frange de la population, en partie les anciens, mais pas seulement, qui ne comprend pas d'emblée pourquoi lutter contre les pesticides implique de tolérer la présence un peu plus fréquente de quelques herbes, dites mauvaises, en des endroits où l'on avait à cœur auparavant de les détruire. Beaucoup de nos communes utilisent, entre autres, pour véhiculer le message, les bulletins municipaux, très lus dans notre région. Mais répéter trop souvent les mêmes choses peut être quelquefois contre-productif ou entraîner la lassitude. Je crois cependant que les choses évoluent, peut-être lentement mais sûrement, autour de la prise de conscience de plus en plus partagée que ces produits ne sont pas anodins, en particulier pour la santé. Cela peut nous aider dans la recherche d'une communication plus efficace et plus percutante. »



Jean-Jacques Cozian,
maire de Saint-Divy,
président du syndicat
des eaux du Spernel

« Accepter un petit verdissement temporaire ici ou là »

« Les eaux du Spernel, source de notre approvisionnement en eau, proviennent de trois communes : Kersaint, Saint-Thonan et Saint-Divy, ces deux dernières étant sur le bassin de l'Aber Wrac'h. Notre plus grande satisfaction a été de voir diminuer fortement ces dernières années (de 72 à 44 mg/l), la teneur en nitrates de ces eaux. Mais s'attaquer aux pesticides a été pour nous un nouveau défi que nous avons voulu aborder en faisant jouer au mieux les synergies entre les communes et le syndicat. C'est la raison pour laquelle ce dernier a décidé d'investir lui-même, pour un total de 12 500 €, dans un microtracteur et une balayeuse, mis gracieusement à la disposition des municipalités concernées. Sans cela, elles ne se seraient probablement pas équipées, au moins à ce niveau, d'un type de matériel qui permet désormais de se passer d'entretien chimique sur l'essentiel des surfaces. Du coup, elles n'hésitent pas à s'en servir et à passer six à sept fois par an, comme ici à Saint-Divy, d'autant moins que le syndicat prend aussi en charge le fonctionnement de cet outil. Mais, pour que le citoyen également consommateur de l'eau potable s'approprie cette initiative, il est nécessaire de la rendre visible, en publiant le programme de travaux, en rappelant de temps en temps les enjeux au conseil municipal ou dans le bulletin. On n'a jamais totalement fini de convaincre une partie des gens d'accepter un petit verdissement temporaire ici ou là ! »

